

Formulaire de demande de services de recouvrement de pension alimentaire pour les non-bénéficiaires de l'assistance publique Application for Nonassistance Support Enforcement Services

Instructions

Lisez attentivement ce formulaire. **Renseignez le formulaire de recouvrement de pension alimentaire, déclaration de paiements de pension et ce formulaire.** Renvoyez-les à la division des Pensions alimentaires (DCS) à l'adresse indiquée page 4. Hormis pour votre signature, écrivez vos réponses en majuscules, à l'encre bleue ou noire uniquement.

Informations relatives au demandeur

NOM ET PRÉNOM(S)	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE () -	NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE
------------------	-------------------------------------	----------------------------

ADRESSE MUNICIPALE	VILLE	ÉTAT	CODE POSTAL
--------------------	-------	------	-------------

Informations concernant le parent n'ayant pas la garde

NOM ET PRÉNOM(S)

Versements

Je comprends que la DCS peut me faire parvenir les versements de la pension alimentaire par le biais de transferts électroniques de fonds (TEF), les paiements étant versés directement sur mon compte-chèques ou mon compte épargne. J'autorise de tels versements directs en renseignant les informations bancaires demandées ci-dessous. **(Joindre un chèque annulé.)**

Nom de la banque	Numéro de routage de la banque
------------------	--------------------------------

Compte-chèques Compte épargne

Numéro de compte bancaire

Si je n'autorise pas les versements directs, la DCS m'enverra automatiquement une carte bancaire VISA préchargée, appelée Carte bancaire DCS. Si la DCS m'inscrit à son programme de Carte bancaire DCS, la DCS versera ma pension alimentaire sur cette carte et non sur mon compte bancaire. Dans la plupart des cas, les versements de la pension alimentaire seront disponibles sur mon compte bancaire ou sur ma carte bancaire DCS dans les trois jours ouvrés qui suivent l'ordre de paiement de la DCS pour mon dossier. La carte bancaire DCS peut être utilisée partout où la carte VISA est acceptée, ainsi qu'aux distributeurs automatiques de billets. Je peux obtenir de plus amples informations sur les paiements électroniques, ou m'informer des autres options dont je dispose pour recevoir mes versements, en appelant le 800-468-7422 ou en visitant le site internet www.dshs.wa.gov/esa/division-child-support.

Déclaration

Je déclare :

1. Ne pas bénéficier ni demander à bénéficier de services de recouvrement de pension alimentaire de la part d'un autre état ou d'une autre autorité.
2. Avoir la garde physique du ou des enfants pour lesquels je demande une pension alimentaire, ou avoir eu leur garde physique durant la période où est née la dette de pension alimentaire.
3. Avoir l'autorisation du gardien légal de m'occuper des enfants
4. Ne pas avoir privé indûment le gardien légal de la garde physique des enfants
5. Ne pas recevoir de fonds de l'assistance publique pour le ou les enfants concernés.

Je certifie et déclare sous peine de parjure, en vertu des lois de l'état de Washington que les informations qui précèdent sont exactes et véridiques.

SIGNATURE	A	LE
-----------	---	----

Reconnaissance concernant les paiements effectués par erreur et/ou les trop-perçus : Sauf si j'ai coché la case « Non » ci-dessous, ma signature sur ce formulaire de demande autorise la division des Pensions alimentaires (**Division of Child Support**) (DCS) à retenir jusqu'à **10 pour cent de ma pension alimentaire actuelle** et la **totalité des arriérés de ma pension alimentaire** jusqu'à ce que les paiements effectués par erreur soient entièrement recouverts.

Non. Veuillez me contacter avant de procéder au recouvrement d'un paiement effectué par erreur sur mes paiements de pension alimentaire. **La DCS fournira le même niveau de services de recouvrement** de pensions alimentaires, que je coche ou non la case « Non ». La DCS peut utiliser d'autres méthodes pour recouvrer un paiement effectué par erreur, ce qui peut comprendre la retenue sur revenus et d'autres actions autorisées en vertu de RCW 74.20A.270.

Je souhaite que la DCS fasse bénéficier mon ou mes enfants et moi-même de services de recouvrement de pension alimentaire. Je souhaite que la DCS accepte et endosse tous les paiements de pension alimentaire (chèques, mandats, transferts électroniques de fonds, etc.) dont elle effectue le recouvrement pour mon compte.

Si je reçois actuellement des versements de pension alimentaire par le biais d'un tribunal étatique ou tribal ou d'une agence étatique ou tribale compétente en matière de pensions alimentaires, je souhaite que l'agence ou l'état en question transmette tous les paiements à la DCS.

J'ai lu et compris les **Informations relatives au recouvrement de pension alimentaire pour les non-bénéficiaires de l'assistance publique** qui m'ont été communiquées avec le présent formulaire de demande.

Je comprends que :

1. La DCS me facturera ses services au tarif annuel de 35,00 USD si je n'ai jamais reçu l'une des aides suivantes : Assistance temporaire aux familles dans le besoin (TANF) ; Assistance tribale temporaire aux familles dans le besoin (TANF) ; Assistance aux familles avec enfants à charge (AFDC) pour des enfants vivant sous mon toit. La DCS retiendra ce tarif (du 1er octobre au 30 septembre) de la pension alimentaire qu'elle recouvre pour moi si les paiements de pension alimentaire qu'elle me verse dépassent 550,00 USD dans le cadre d'une affaire au cours d'une année fiscale fédérale. Si j'ai plusieurs affaires en cours, ce tarif peut m'être facturé pour chaque affaire impliquant un versement total de plus de 550,00 USD à mon bénéfice. **Si j'ai reçu une aide de type TANF, Tribale TANF ou AFDC d'un autre état, je dois en fournir un justificatif à la DCS, tel une déclaration sous serment de l'assistance publique ou une copie certifiée de mes dossiers d'assistance. La DCS peut me facturer ces frais tant que je ne présente pas un tel justificatif.** Si le paiement du frais de 35,00 USD engendre des difficultés pour ma famille, il est possible de demander une exception en introduisant une requête de procédure de Conference Board.
2. Si la DCS envoie mon dossier vers un autre état pour une mise en application, cet état peut facturer des frais pour un service particulier. Cet autre état peut recouvrer ces frais en retenant une partie de la pension alimentaire.
3. La DCS devra divulguer mon nom et les noms de mon ou mes enfants au parent non gardien.
4. Je dois communiquer mon numéro de sécurité sociale à la DCS. La DCS utilisera ce numéro pour recouvrer la pension alimentaire, selon les prescriptions du Titre IV-D de la Loi sur la Sécurité Sociale.
5. La DCS ne peut recouvrer des impayés de pension alimentaire s'ils tombent sous le coup de la prescription.
6. La DCS ne peut exiger d'une tribu indienne, d'une entreprise détenue par une tribu ou d'une entreprise détenue par des indiens sur une réserve qu'elle retienne le montant d'une pension alimentaire sur un revenu versé au parent n'ayant pas la garde. Si une tribu et la DCS ont un accord à cet effet, la DCS demandera à la tribu de mettre à exécution mon ordonnance alimentaire.
7. La DCS inscrira mon ordonnance alimentaire au Registre des pensions alimentaires de l'état de Washington ("Washington State Support Registry" ou WSSR).
8. Si je bénéficie d'une ordonnance de tribunal imposant au parent non gardien de verser une pension alimentaire par le biais du WSSR, mon affaire sera gérée par le WSSR jusqu'à l'annulation de mon ordonnance par un tribunal.
9. La DCS versera les recouvrements de pension alimentaire correspondant à mon dossier comme l'exigent les lois étatiques et fédérales. La DCS :
 - a. Appliquera la pension alimentaire au mois durant lequel elle a été reçue.
 - b. Me fera parvenir la pension alimentaire actuellement due. (Si le parent n'ayant pas la garde est sous le coup de plusieurs ordonnances alimentaires et qu'un seul recouvrement ne couvre pas la totalité des montants exigés par ces ordonnances, la DCS divise le recouvrement proportionnellement entre les différentes affaires.)
 - c. Me facturera des frais annuels de 35,00 USD (entre le 1er octobre et le 30 septembre), si je n'ai jamais reçu de fonds au titre des aides TANF, tribales TANF et AFDC en qualité de gardien d'enfants mineurs, et si un montant supérieur à 550,00 USD m'est versé dans le cadre de l'affaire au cours d'une année.
 - d. Appliquera les recouvrements qui excèdent la pension alimentaire due un mois donné à d'éventuels impayés de pension alimentaire.
 - e. Si j'ai été auparavant bénéficiaire du TANF ou de l'AFDC, la DCS versera les arriérés de pension alimentaire (à l'exception des paiements versés par le service fiscal fédéral (IRS)), comme suit :
 - (1) En premier lieu, les arriérés de pension alimentaire qui me sont dus et qui ne furent jamais cédés à l'état.
 - (2) En deuxième lieu, les arriérés de pension alimentaire temporairement cédés à l'état.
 - (3) En troisième lieu, les arriérés de pension alimentaire qui me sont dus pour l'assistance médicale de mon ou mes enfants.
 - (4) En quatrième lieu, les arriérés de pension alimentaire qui furent cédés en permanence à l'état par une ordonnance d'assistance publique.
 - (5) En cinquième lieu, toute assistance médicale cédée à l'état.

10. Les recouvrements perçus de l'IRS sont toujours appliqués aux arriérés de pension alimentaire. Les paiements perçus de l'IRS sont distribués dans l'ordre suivant.
 - a. En premier lieu, les arriérés de pension alimentaire cédés en permanence.
 - b. En deuxième lieu, les arriérés de pension alimentaire cédés temporairement.
 - c. En troisième lieu, les arriérés d'assurance médicale cédés en permanence.
 - d. En quatrième lieu, toute assistance due qui n'a jamais été cédée à l'état.
11. La disposition WAC-388-14A-2037 présente les arriérés cédés en permanence et la disposition WAC-388-14A-2038 présente les arriérés cédés temporairement.
12. Je suis tenu de rendre les sommes que pourrait me verser la DCS dans les cas suivants :
 - a. Si la DCS m'envoie de l'argent par erreur.
 - b. Si la DCS m'envoie plus d'argent que ce que le parent n'ayant pas la garde me doit (également appelé trop-perçu).
13. La DCS peut recouvrer les trop-perçus et/ou les paiements effectués par erreur par des retenues sur la pension alimentaire future perçue, sans m'en informer au préalable. Cela s'appelle une « compensation » et est autorisé par RCW 26.23.035(3). Je peux demander par écrit en page une de ce formulaire de demande que la **DCS** me contacte avant de procéder au recouvrement des paiements par compensation. La DCS peut me contacter à une date ultérieure pour être autorisée à effectuer une compensation ou me notifier par écrit qu'elle envisage de recouvrer un paiement par compensation si je ne conteste pas. Lorsque la DCS est habilitée à recouvrer par compensation, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - a. La DCS retient jusqu'à 10 pour cent des paiements de pension alimentaire actuelle payable.
 - b. La DCS retient jusqu'à 100 pour cent des paiements futurs d'arriérés de pension alimentaire.
14. La DCS peut prendre d'autres mesures de recouvrement autorisées par RCW 74.20A.270 **pour recouvrer les trop-perçus et/ou les paiements qui m'ont été versés par erreur. Cela s'appliquera même après que j'ai cessé de recevoir des paiements de pension alimentaire via la DCS.** Si la DCS choisit cette option, je recevrai un avis. Si je ne conteste pas, la DCS est autorisée à :
 - a. Transmettre à mon employeur ou à toute autre personne ou organisation qui détient des ressources pour mon compte un avis de **Retenue de revenus pour pension alimentaire**. Cet ordre/avis exige de mon employeur ou de l'autre personne ou organisation qu'il/elle retienne le montant du paiement effectué par erreur et/ou du **trop-perçu de ma rémunération, de mes gains, mes revenus ou de mon patrimoine**.
 - b. Grever de privilèges des biens immobiliers ou personnels m'appartenant.
 - c. Se prévaloir des recours disponibles en matière de recouvrement par la DCS prévus par les dispositions RCW des chapitres 26.09, 26.18, 26.23 et 74.20.
15. Les dispositions RCW 26.23.110 autorisent la DCS à recouvrer auprès de moi les montants de frais médicaux non remboursés (y compris les co-paiements, franchises et primes, selon les définitions visées aux dispositions WAC 388-14A-1020) encourus pour le ou les enfants, dans certaines circonstances. Pour ce faire, la DCS peut :
 - a. Réduire la dette qui m'est due.
 - b. Réduire le montant de toute pension alimentaire actuelle qui m'est due de 50 pour cent au plus chaque mois pendant un an ou moins.
 - c. Ouvrir une nouvelle affaire de recouvrement à mon encontre et se prévaloir des recours disponibles susmentionnés en matière de recouvrement par la DCS (hormis une suspension de licence).
16. Si mon ordonnance de pension alimentaire exige que je fournisse une couverture d'assurance santé, la DCS peut mettre à exécution cette exigence si le parent non gardien l'exige. L'application peut inclure l'obligation de verser une assistance médicale en espèces pour le paiement des primes mensuelles, dans la limite de 25 % de mon obligation de pension alimentaire de base, comme indiqué dans les feuilles de travail relevant de mon ordonnance de pension alimentaire.
17. La DCS ne me représente pas, pas plus qu'elle ne représente l'autre partie à l'ordonnance de pension alimentaire. Pour protéger mes intérêts, il convient que j'assiste à toutes les audiences ou comparutions au tribunal qui concernent mon ordonnance de pension alimentaire. Si je n'assiste pas et ne participe pas à une audience, un juge administratif peut faire droit à toute demande présentée par la DCS ou l'autre partie à mon ordonnance de pension alimentaire sans autre avis à mon attention.
18. La DCS est en droit de déposer directement les versements de ma pension alimentaire sur mon compte bancaire par transfert électronique de fonds (TEF). **Si je n'autorise pas les versements directs, la DCS m'enverra automatiquement une carte bancaire Visa pré-chargée et appelée Carte bancaire DCS.** Si la DCS m'inscrit à son programme de carte bancaire DCS, la DCS versera les paiements de ma pension alimentaire sur ma carte bancaire et non sur mon compte bancaire. Dans la plupart des cas, les versements de la pension alimentaire seront disponibles sur mon compte bancaire ou sur ma carte bancaire DCS dans les trois jours ouvrés qui suivent l'ordre de paiement de la DCS à mon bénéfice. La carte bancaire DCS peut être utilisée partout où la carte VISA est acceptée, ainsi qu'aux distributeurs automatiques de billets. Pour de plus amples informations sur les paiements électroniques et des renseignements sur les autres options de paiement, je peux appeler le 800-468-7422 ou visiter le site Internet www.dshs.wa.gov/esa/division-child-support.
19. La DCS peut me signifier des avis écrits par courrier prioritaire. La DCS me signifiera ces avis à ma dernière adresse connue.

J'accepte :

1. De transmettre à la DCS tous les paiements de pension alimentaire que j'obtiens d'une autre source que la DCS. Je suis tenu de renvoyer ces paiements à la DCS dans un délai de 8 jours.
2. D'avertir immédiatement la DCS si mon ou mes enfants bénéficient des prestations suivantes pour le compte du parent non gardien. Le parent non gardien peut recevoir un crédit de paiement de pension pour les prestations que perçoit votre enfant. On peut vous demander de confirmer ces paiements. Si le crédit accordé montre que le parent non gardien a trop payé, on peut vous demander de rembourser le trop perçu. En règle générale, le parent gardien doit faire la demande pour bénéficier de ces prestations.
 - a. Une prestation payée par le Département du Travail et des Industries ou une prestation d'indemnisation d'accident du travail payée par un auto-assureur après le 1^{er} juillet 1990.
 - b. Une prestation d'invalidité ou pension de retraite de l'Administration de la Sécurité Sociale payée après le 1^{er} juillet 1990.
 - c. Une distribution des prestations du Département des Affaires des Anciens Combattants le ou après le 24 juillet 2015.
3. Informer la DCS si je demande à une autre personne ou agence de recouvrer ma pension alimentaire pour mon compte.
4. Informer la DCS si mon adresse ou celle de mon ou mes enfants change.
5. Envoyer à la DCS des copies de toutes les ordonnances de pension alimentaire qui modifient les obligations alimentaires ou la garde des enfants concernés par mon affaire.

Si vous avez des questions, veuillez contacter :

DIVISION OF CHILD SUPPORT
PO BOX 11520
TACOMA WA 98411-5520

Dans _____ la zone d'appel _____

En dehors _____ de la zone d'appel _____

Des services de téléphone texte (TTY/TDD) sont disponibles pour les personnes souffrant de troubles de la parole ou de l'audition.

Visitez notre site web à l'adresse : www.dshs.wa.gov/esa/division-child-support

Aucune personne ne subira de discrimination en matière d'emploi, de services ou pour tout aspect des activités du programme, en raison de sa race, sa couleur de peau, son origine nationale, ses croyances, sa religion, son sexe, son âge ou son éventuel handicap. Le présent formulaire est disponible dans d'autres formats sur demande.

Information préalable à l'acquisition d'une carte ReliaCard® d'U.S. Bank
 Nom du programme : Washington Division of Child Support
 Date de référence : juin 2017

Vous avez des options quant à la façon dont vous recevez vos paiements, y compris le virement automatique sur votre compte bancaire ou sur cette carte prépayée. Demandez à votre agence quelles sont les options disponibles et sélectionnez la vôtre.			
Frais mensuels	Par achat	Retrait au DAB	Recharge d'argent
0 \$	0 \$	0 \$ sur le réseau 0,99 \$* hors-réseau	S.O.
Demande de solde au DAB (sur le réseau ou hors-réseau)			0 \$
Service clients (automatisé ou agent physique)			0 \$ par appel
Inactivité			0 \$
Nous facturons 3 autres types de frais. L'un d'eux est :			
Remplacement de carte (livraison standard ou accélérée)			0 \$ ou 15,00 \$
<p>*Ces frais peuvent être inférieurs en fonction du lieu et de l'utilisation de cette carte. Consultez la grille tarifaire ci-jointe pour des moyens gratuits d'avoir accès à vos fonds et d'obtenir les renseignements sur le solde.</p> <p>Aucune fonction de découvert/crédit. Vos fonds sont éligibles pour l'assurance FDIC.</p> <p>Pour des informations générales sur les comptes prépayés, consultez cfpb.gov/prepaid. Trouvez les détails et les conditions pour tous les frais et services dans le paquet contenant la carte ou appelez le 1-866-363-4136 ou consultez usbankreliacard.com.</p>			

Grille tarifaire ReliaCard® d'U.S. Bank

Nom du programme : Washington Division of Child Support

Date de prise d'effet : mai 2018

Tous les frais	Montant	Détails
Obtenir de l'argent liquide		
Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) (sur le réseau)	0 \$	Il s'agit des frais que nous facturons par retrait. « sur le réseau » fait référence aux réseaux de distributeurs automatiques de billets (DAB) U.S. Bank ou MoneyPass®. Vous pouvez trouver les emplacements sur le site usbank.com/locations ou moneypass.com/atm-locator .
Retrait au DAB (hors-réseau)	0,99 \$	Il s'agit des frais que nous facturons par retrait. Ces frais sont supprimés pour vos 2 premiers retraits au distributeur automatique de billets (DAB) par ACH (Automated Clearing House), ce qui comprend les retraits au DAB (hors-réseau) et retraits internationaux au DAB. « hors-réseau » fait référence à tous les distributeurs automatiques de billets (DAB) situés en dehors des réseaux DAB U.S. Bank ou MoneyPass. Des frais peuvent également vous être facturés par l'opérateur du DAB même si vous n'effectuez pas une transaction.
Retrait d'argent liquide au guichet	0 \$	Il s'agit des frais que nous facturons lorsque vous faites un retrait d'argent liquide de votre carte au guichet d'une banque ou d'une coopérative de crédit (credit union) qui accepte Visa®.
Renseignements		
Demande de solde au DAB (sur le réseau)	0 \$	Il s'agit des frais que nous facturons par demande. « sur le réseau » fait référence aux réseaux DAB U.S. Bank ou MoneyPass®. Vous pouvez trouver les emplacements sur le site usbank.com/locations ou moneypass.com/atm-locator .
Demande de solde au DAB (hors-réseau)	0 \$	Il s'agit des frais que nous facturons par demande. « hors-réseau » fait référence à tous les distributeurs automatiques de billets (DAB) situés en dehors des réseaux DAB U.S. Bank ou MoneyPass. Des frais peuvent également vous être facturés par l'opérateur du DAB.
Utilisation de votre carte en dehors des États-Unis		
Transaction internationale	2 %	Il s'agit des frais que nous facturons qui s'appliquent lorsque vous utilisez votre carte pour des achats chez des marchands à l'étranger et pour des retraits d'argent liquide depuis des distributeurs automatiques de billets (DAB) à l'étranger et ils représentent un pourcentage du montant de la transaction en dollars, après toute conversion monétaire. Certaines transactions de commerçant et au DAB, même si vous et/ou le commerçant ou DAB sont situés aux États-Unis, sont considérées comme des transactions étrangères selon les règles de réseau applicables, et nous ne contrôlons pas comment ces marchands, DAB et transactions sont classifiés à cette fin.
Retrait international au DAB	2,50 \$	Il s'agit des frais que nous facturons par retrait. Ces frais sont supprimés pour vos 2 premiers retraits au distributeur automatique de billets (DAB) par ACH (Automated Clearing House), ce qui comprend les retraits au DAB (hors-réseau) et retraits internationaux au DAB. Des frais peuvent également vous être facturés par l'opérateur du DAB même si vous n'effectuez pas une transaction.
Autre		
Remplacement de carte	0 \$	Il s'agit des frais que nous facturons par remplacement de carte qui vous est expédiée avec livraison standard (jusqu'à 10 jours ouvrables).
Remplacement de carte avec livraison accélérée	15,00 \$	Il s'agit des frais que nous facturons pour une livraison accélérée (jusqu'à 3 jours ouvrables) qui s'ajoutent aux frais de remplacement de la carte.

Vos fonds sont éligibles pour l'assurance FDIC. Vos fonds seront détenus à la U.S. Bank National Association, une institution assurée par la FDIC, et sont assurés jusqu'à 250 000 \$ par la FDIC en cas de faillite de la U.S. Bank. Voir fdic.gov/deposit/deposits/prepaid.html pour les détails.

Aucune fonction de découvert/crédit.

Contactez Cardholder Services en appelant le **1-866-363-4136**, par courrier postal à P.O. Box 551617, Jacksonville, FL 32255 ou consultez usbankreliacard.com.

Pour des informations générales sur les comptes prépayés, consultez cfpb.gov/prepaid. Si vous avez une plainte concernant un compte prépayé, appelez le Consumer Financial Protection Bureau au 1-855-411-2372 ou consultez cfpb.gov/complaint.

The ReliaCard is issued by U.S. Bank National Association Pursuant to a license from Visa U.S.A. Inc. ©2018 U.S. Bank. Member FDIC.